



Analyse

FAPEO 3/2024

**Quand l'école se mêle
d'éducation familiale,
comment se portent les enfants ?**

Alessandro Mazzotta

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FAPEO ASBL - Rue de Bourgogne, 48, 1190 Bruxelles
Tel. : 02/527.25.75 E-mail : secretariat@fapeo.be

L'analyse en un coup d'œil

Mots-clés :

Valorisation, construction, estime de soi, responsabilité, sociabilisation, individualisme, alloparentalité, valeurs, normes, cadre, suppléance familiale, éducation, morale normative, inclusion.

L'école joue un rôle crucial non seulement dans la transmission des savoirs académiques, mais aussi dans l'inculcation de valeurs sociales. Cependant, il arrive que ces valeurs puissent entrer en conflit avec celles vécues en famille, générant par ce biais des tensions significatives.

Lorsque les normes de l'école diffèrent de celles des foyers, les parents peuvent se sentir remis en question dans leur rôle éducatif, accentuant les tensions entre les deux sphères éducatives. Les écoles tendent à promouvoir des valeurs uniformes, alors que chaque famille transmet ses propres valeurs, influencées par des facteurs culturels et personnels. Cette divergence place souvent les enfants au centre d'un conflit de loyauté, devant jongler entre les attentes de leurs parents et celles de leurs enseignants.

Cette analyse vise à explorer les conflits générés par l'éducation scolaire dans les familles, en examinant comment ces modèles éducatifs peuvent contredire les valeurs familiales. C'est pourquoi nous nous interrogeons ici : « *comment peut-on concilier ces valeurs et normes divergentes afin de veiller au bien-être des enfants ?* »

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette production n'est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s'adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Table des matières

Introduction.....	3
La tyrannie du modèle normatif ?.....	5
L'élève est une personne confrontée à des modèles.....	6
L'éducation partagée et les conflits de valeur.....	8
Conclusion.....	9
Bibliographie	11

Introduction

Dans nos sociétés contemporaines, les institutions scolaires jouent un rôle crucial non seulement dans la transmission des savoirs académiques, mais aussi dans la formation des valeurs et des comportements jugés acceptables. Ces valeurs, issues d'un ensemble complexe de motivations et d'arbitrages liés à l'imaginaire collectif, peuvent cependant entrer en conflit avec les valeurs inculquées par les familles. Ce décalage entre les normes promues par l'école et celles défendues au sein des foyers peut engendrer des tensions significatives. Une complexité notamment mise en lumière par Paulo Freire¹ qui insiste sur l'importance d'une éducation libératrice, capable de transformer les structures sociales. En apprenant aux enfants à faire preuve d'esprit critique et d'autonomie, à questionner le monde qui les entoure et à s'investir dans des sujets de société, l'école a pour mission de former des citoyens éclairés et impliqués dans son amélioration.

En Belgique, la loi² stipule que les parents doivent garantir à proportion de leurs facultés (revenus, niveau de vie...) [...] l'éducation, la formation (intellectuelle et culturelle) et l'épanouissement de leur enfant. [...] La loi belge ne définit pas, heureusement, les notions d'éducation ou d'épanouissement de l'enfant auxquelles les parents doivent veiller. Dans une société démocratique et plurielle telle que la nôtre, il existe de nombreuses façons d'éduquer un enfant et veiller à son épanouissement. Par conséquent, il serait arbitraire d'en choisir une seule au détriment des autres.

Autrement dit, on peut convenir que les parents veillent à l'éducation et à l'épanouissement de leurs enfants quand ils se conforment à leurs obligations légales et qu'ils reconnaissent les droits de leurs enfants³. Toutefois, lorsque les normes scolaires entrent en conflit avec les valeurs familiales, cela peut remettre en question la capacité des parents à s'acquitter de ces obligations conformément aux attentes légales, exacerbant potentiellement les tensions entre les deux sphères éducatives. Mais quels sont les enjeux sous-jacents à cette confrontation ?

Le philosophe Michel Foucault⁴ analyse comment les institutions, y compris les écoles, exercent le pouvoir et façonnent les comportements. Cette perspective met en lumière et peut permettre de comprendre les tensions entre le contrôle institutionnel et la liberté individuelle. Les enfants, souvent pris entre ces différents systèmes de valeurs, peuvent éprouver une dissonance cognitive et émotionnelle à cet égard.

¹ Freire, P. (2023). « *La Pédagogie des opprimés* ». Agone.

² European E-justice, site de l'European E-Justice « *Code civil, Article 203* », consulté le 25 juin 2024 sur https://e-justice.europa.eu/content_maintenance_claims-47-be-maximizeMS_EJN-fr.do

³ DGDE, site du Délégué général aux droits de l'enfant « *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* », consulté le 25 juin 2024 sur <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3570>

⁴ Foucault, M. (1975). « *Surveiller et punir : naissance de la prison* ». Editions Gallimard.

Pour naviguer sur ce terrain complexe, il semble crucial d'établir un dialogue ouvert entre les familles et les institutions éducatives. La crispation autour du manque de commun trouve son origine en dehors des enceintes de l'école, là où les cartes sont distribuées inégalement dès la naissance. Ce qui peut déjà engendrer de la conflictualité entre les attentes du corps professoral (en tant que groupe sociologique spécifique) et le vécu des familles, en particulier en ce qui concerne les stratégies et modèles de « réussite », supposés ou explicites.

Les écoles, en tant qu'institutions publiques, suivent des directives qui visent à uniformiser certains aspects de l'éducation morale et civique. En revanche, chaque famille transmet ses propres valeurs, façonnées par des influences culturelles, religieuses et personnelles. Les enfants, souvent au centre de ces divergences, peuvent se retrouver confrontés à un conflit de loyauté. Ils doivent alors naviguer entre les attentes de leurs parents et celles de leurs enseignants, chacun proposant des modèles éducatifs parfois diamétralement opposés. Un modèle d'éducation autoritaire à la maison peut se heurter à un modèle éducatif plus libéral et participatif à l'école, et inversement, exacerbant les tensions et la confusion chez les jeunes.

Dans ce contexte, il est pertinent de considérer la notion de biais d'attribution, qui se réfère à la tendance des individus à expliquer les comportements des autres par des causes internes (comme des traits de caractère) plutôt que par des circonstances externes. Par exemple, les parents peuvent attribuer les comportements scolaires de leurs enfants à des influences négatives de l'école, plutôt qu'à des différences contextuelles ou éducatives. Inversement, les enseignants peuvent percevoir les difficultés de l'élève comme un manque de soutien ou d'encadrement familial, sans tenir compte des valeurs ou des pratiques éducatives différentes à la maison.

Ce biais d'attribution peut aggraver les tensions entre les familles et les institutions scolaires, chaque partie interprétant les actions de l'autre à travers le prisme de ses propres préjugés et attentes. « L'autre » devenant le « mauvais ».

En somme, si on s'en réfère aux aspects purement institutionnels et juridiques, on peut comprendre que la loi n'entre pas plus avant sur le terrain glissant de la régulation des notions/normes d'éducation ou d'épanouissement pour des raisons diverses et variées, dont la plus simple est que le Juge de Paix n'a pas dans ses attributions de décider ce qui est universellement bon ou de qui doit laver la vaisselle. Aussi, au-delà de la sphère du droit, nous allons tenter, au travers de cette analyse, de décortiquer les motifs sous-jacents qui feraient que l'éducation « familiale » à l'école soit source de conflit.

La tyrannie du modèle normatif ?

Comme cité précédemment, l'école est source de diversité et c'est une perpétuelle remise en question qui s'ensuit pour l'enfant au cœur d'un conflit de loyauté. D'un côté, les valeurs de sa famille et de l'autre, les codes normatifs et mimétiques de l'école. Un exemple frappant de ces conflits peut être observé dans l'enseignement de l'éducation sexuelle. Les programmes scolaires EVRAS, basés sur des principes d'égalité et de respect, incluent souvent des notions de diversité sexuelle et de genre, d'autonomie corporelle et de consentement. Certaines familles, avec des valeurs traditionnelles ou religieuses différentes, peuvent s'opposer à ces contenus, estimant qu'ils contredisent leurs propres enseignements et valeurs familiales. Ce désaccord peut provoquer des conflits entre les parents et les institutions scolaires, illustrant la difficulté de concilier les attentes morales des différentes parties prenantes.

Dans ce cadre, les notions de modèle et contre-modèle éducatif deviennent cruciales. Par définition, un modèle éducatif se réfère aux pratiques et idéaux promus par une institution ou un groupe, perçus comme des standards à suivre⁵. L'école, par exemple, peut représenter un modèle éducatif fondé sur la diversité, l'équité, la participation et sur la systématisation du processus d'enseignement et d'apprentissage. En revanche, un contre-modèle éducatif est une approche éducative qui s'oppose aux normes dominantes, souvent soutenue par des familles ou des communautés ayant des valeurs et des traditions distinctes. Ces contre-modèles peuvent prôner des valeurs plus conservatrices ou des méthodes pédagogiques alternatives. Lorsqu'un enfant est exposé simultanément à un modèle éducatif à l'école et à un contre-modèle à la maison, cela peut créer une dissonance cognitive et émotionnelle, rendant difficile pour l'enfant de concilier les deux perspectives.

Paul Durning, dans son *Traité d'éducation familiale* (2013)⁶, traite des fondements théoriques et pratiques de l'éducation, en insistant sur le rôle irremplaçable des parents. Durning note que « l'éducation familiale est le socle sur lequel repose toute autre forme d'éducation. ». Il préconise un modèle où les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, tout en reconnaissant l'influence croissante de l'école. Ce traité met en évidence la nécessité d'une coopération équilibrée, mais aussi les risques de conflits de loyauté liés au contre-modèle éducatif lorsque les influences scolaires deviennent prédominantes.

⁵ Mons, N., Duru-Bellat, M. & Savina, Y. (2012). « Modèles éducatifs et attitudes des jeunes : une exploration comparative internationale ». *Revue française de sociologie*, 53.

⁶ Bergonnier-Dupuy, G., Join-Lambert, H. & Durning, P. (2013). « *Traité d'éducation familiale* ». Dunod.

Si la question d'un socle commun est mise sur la table, on peut se demander à quel point celui-ci est souhaitable (et quelles en sont ses limites). Le modèle éducatif de l'école prend-il de plus en plus de place ? Et est-il viable dans une société qui, petit à petit, tend à apparemment favoriser l'individualisme et la différence au détriment du conformisme ? N'en arrive-t-on pas, là aussi, à la situation paradoxale de *l'isolement collectif* telle que décrite par Eric Sadin⁷ ? Chacun (l'école comprise) souhaitant évoluer dans sa bulle, sa vérité, sans ne plus concéder aux autres ? Est-on parvenus collectivement au point d'inconfort absolu de la contradiction et à un tel besoin de marquer sa dissemblance que toute indifférenciation serait perçue comme aliénante ? Ou, a contrario, l'illusion d'une toute puissance généralisée qui ne supporterait pas la contradiction est-elle en train de dicter aux enfants ce que prescrit la morale normative propre à la sociologie du monde enseignant ?

C'est pourquoi on ne peut ni sous-estimer l'impact éducatif que délivre l'école sur les enfants, ni la conséquence d'aller à contre-courant de celle-ci. Cette dernière situation pouvant engendrer, comme cité plus haut, des tiraillements non nécessaires au bon développement de la personnalité de l'enfant, s'ils sont inutilement exacerbés.

L'élève est une personne confrontée à des modèles

Faire société signifie créer un ensemble harmonieux où les individus cohabitent, interagissent et partagent des normes, des valeurs et des institutions communes. Ce processus, bien que fondamental, est traversé de tensions et de conflits. L'école, en tant que microcosme de la société, illustre parfaitement les défis et les contradictions inhérents à cette construction collective. Il est toutefois nécessaire de rappeler que ces difficultés relèvent d'un contexte bien plus général qui s'apparente à un repli communautaire de l'individu. Où est donc passé le projet d'une société commune ? Est-ce à l'école de pallier le manque de collectif et à favoriser une perspective mitoyenne ?

Nous évoquons la notion de conflit depuis le début de cette analyse sans réellement s'être penché sur la définition que nous avons de ce terme. Dépendamment de la façon dont nous percevons celui-ci, il peut se manifester et être interprété de différentes manières. Si dans l'imaginaire collectif le terme se rapporte à une idéologie de révolution ou de guerre, ou est à l'accoutumée plus simplement connoté péjorativement, il est important de noter que celui-ci est généralement régi par l'intérêt et en l'occurrence, relatif à l'éducation dans notre cas.

⁷ Sadin, E. (2020). « *L'ère de l'individu tyran : la fin du monde commun* ». Grasset.

Or, le conflit n'est pas nécessairement destructeur mais peut-être source de régulation et même un facteur d'intégration⁸. D'où la nécessité de s'accorder sur un socle commun minimal et inclusif, tout en favorisant l'échange et l'ingérence éducative de façon à œuvrer au mieux pour le bien-être de l'enfant. Dans le processus de faire du commun, cela passe inévitablement par le fait de se contredire.

L'école, miroir de notre société, se trouve souvent être le théâtre de la brutalisation des rapports sociaux. Les pressions académiques, les inégalités sociales et les tensions culturelles y exacerbent ces conflits. Et quand l'autorité est exercée de manière arbitraire par le corps professoral, elle contribue à cette brutalisation, aliénant les élèves et incitant à des comportements de résistance ou de rébellion. Dans ce cas de figure, le dissensus n'est pas envisagé comme une base saine et on a alors tendance à « criminaliser » l'opposition, la faire taire. Comme en politique.

Même si l'on passe outre cette posture en la jugeant caricaturale, on notera que généralement la position dominante du professeur dans l'école est perçue de manière ambivalente. D'un côté, l'autorité du professeur est jugée essentielle pour maintenir l'ordre et faciliter l'apprentissage. De l'autre, cette position peut être vue comme oppressive, surtout lorsque les élèves se sentent soumis au despotisme d'un corps professoral extérieurement insensible à leurs besoins et aspirations individuels. Pour que le groupe avance, tel un capitaine de navire, il fait régner une discipline de fer sans prendre le temps d'expliquer, rassurer, nuancer. Cette domination pouvant engendrer, par effet de ricochet, une haine envers la norme sociétale (telle que définie par l'institution scolaire), perçue comme déséquilibrée et répressive. Les élèves qui en souffrent, rejettent alors les normes et les valeurs promues par l'école, cherchant des moyens d'exprimer leur individualité et leurs désaccords.

Les rapports asymétriques de pouvoir sont une réalité omniprésente dans le système éducatif et se manifestent de manière particulièrement visible au sein des structures décisionnelles, comme au Conseil de Participation. Dans ces instances, les voix des élèves et parfois même des parents sont souvent marginalisées par rapport à celles des enseignants et des administrateurs. Cette asymétrie perpétue des injustices et des inégalités, renforçant la perception de l'école comme un lieu de domination plutôt que de développement équitable.

⁸ Rui, S. (2022). « Conflit », in Paugam Serge (dir.), Les 100 mots de la sociologie, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition, p. 54.

Faire société à l'école implique de naviguer à travers des tensions entre l'uniformisation et la différenciation, l'autorité et l'aliénation, ainsi que l'équité et l'inégalité. La brutalisation des rapports sociaux, l'iniquité des pouvoirs et les différences de capital symbolique résiduelles sont autant de défis à relever pour créer un environnement éducatif plus juste et inclusif. Reconnaître et comprendre ces dynamiques est crucial pour élaborer des politiques et des pratiques éducatives qui favorisent non seulement l'apprentissage, mais aussi la construction d'une société, particulièrement une sphère éducative, plus cohérente et équitable. En somme, l'éducation viendrait toujours en premier et l'instruction ne devrait, idéalement, n'en être que la résultante.

L'éducation partagée et les conflits de valeur

L'éducation familiale est, on l'a vu, un terrain où les valeurs, les pratiques et les attentes parentales peuvent entrer en conflit avec celles promues par les institutions scolaires. Une suppléance familiale prodiguée par l'école dans certains cas soulève des questions complexes sur la légitimité, les responsabilités et les effets de cette ingérence sur les enfants et leurs familles.

La suppléance familiale implique que l'école prenne en charge des aspects de l'éducation et du développement de l'enfant que la famille ne peut ou ne sait pas toujours assumer. Ce phénomène est étroitement lié au concept d'aloparentalité où d'autres adultes que les parents biologiques, enseignants, éducateurs, mentors, participent à l'éducation de l'enfant. L'aloparentalité peut offrir un soutien précieux, mais elle peut aussi être perçue comme une intrusion dans la sphère familiale, générant des tensions lorsque les approches éducatives divergent.

L'école peut être perçue comme une alliée dans certains cas, mais aussi comme une entité envahissante dans d'autres. Les parents peuvent ressentir une perte de contrôle ou un manque de reconnaissance de leur rôle fondamental. En outre, l'école peut imposer des normes et des valeurs qui ne correspondent pas toujours à celles des familles, ce qui est inmanquablement source de résistance et de conflits. Tel que cité précédemment, Paul Durning (2013)⁹, insiste sur l'importance de la synergie entre les acteurs éducatifs. Il met en avant que l'éducation de l'enfant ne puisse être pleinement efficace que si les parents et les enseignants travaillent en partenariat, chacun respectant et renforçant le rôle de l'autre.

⁹ Bergonnier-Dupuy, G., Join-Lambert, H. & Durning, P. (2013). « *Traité d'éducation familiale* ». Dunod.

Ce partenariat doit être basé sur une communication ouverte et une compréhension mutuelle des objectifs éducatifs. De même, Enzo Catarsi et Jean-Pierre Pourtois (2011)¹⁰ examinent les différentes formes d'intervention éducative et leur impact sur la famille. Ils soulignent que l'intervention de l'école dans l'éducation familiale doit être faite avec sensibilité et respect pour les valeurs et les pratiques familiales. Leur ouvrage met en lumière les bénéfices d'une approche coopérative où les enseignants et les parents partagent leurs connaissances et leurs compétences pour créer un environnement éducatif cohérent et harmonieux. Ils proposent des stratégies pour surmonter les tensions et les conflits, suggérant que la clé réside dans la reconnaissance des contributions uniques de chaque partie et la recherche de solutions communes.

Conclusion

L'école, bien qu'essentielle à la formation des individus et au développement de la société, présente des aspects qui nécessitent une réflexion continue. Elle offre incontestablement un cadre pour l'apprentissage académique et social, mais elle doit aussi faire face à des défis importants.

En premier lieu, l'école est un espace de socialisation crucial où les enfants apprennent à vivre ensemble et à respecter les différences. Cette diversité peut enrichir leur expérience, mais elle peut aussi être source de tensions et de conflits, notamment lorsque les valeurs scolaires se heurtent aux valeurs familiales. Il est impératif que les institutions éducatives développent des stratégies pour gérer ces divergences de manière inclusive et respectueuse. Les écoles jouent également un rôle clé dans la promotion de l'égalité des chances. Cependant, l'efficacité de cette mission est souvent limitée par des inégalités persistantes liées aux ressources disponibles, aux infrastructures et à la qualité de l'enseignement. Les disparités entre établissements et les différences de soutien familial peuvent accentuer les inégalités, rendant la promesse d'égalité parfois difficile à tenir.

Les enseignants, bien que dévoués et qualifiés, travaillent souvent dans des conditions difficiles. Le manque de moyens, la surcharge de travail et les attentes élevées peuvent entraver leur capacité à offrir un enseignement de qualité. De plus, la relation entre enseignants et parents, bien qu'essentielle, est parfois marquée par des malentendus et des tensions. Un dialogue plus ouvert et des efforts concertés sont nécessaires pour surmonter ces obstacles.

¹⁰ Enzo, C., Pourtois, J-P. (2011). « *Educazione familiare e servizi per l'infanzia / Education familiale et services pour l'enfance* ». XIII Congresso Internazionale. Firenze, 17-19 novembre 2010. Dans Atti.

L'école contribue indéniablement à l'épanouissement intellectuel et culturel des élèves. Cependant, elle peut parfois négliger des aspects importants du développement personnel, comme la créativité ou les compétences émotionnelles. Les programmes scolaires souvent rigides et standardisés peuvent limiter l'expression individuelle et ne pas répondre aux besoins spécifiques de chaque élève. Il est donc crucial d'adapter les approches pédagogiques pour favoriser un développement plus holistique et personnalisé.

Enfin, l'école joue aussi parfois un rôle protecteur essentiel, surtout pour les enfants issus de milieux fragilisés. Le témoignage de Balkis¹¹ par Claire Piluso et Gaëlle Henri-Panabière en est la preuve même :

« Les enfants dorment mal la nuit. L'enseignante de Balkis, la voyant fatiguée tous les jours, lui fait faire la sieste avec la classe de la moyenne section entre 13h30 et 15h30 et manquer les cours ateliers de l'après-midi avec les grands. Dormir à cinq dans une voiture limite en effet la possibilité d'étirer ses jambes sans réveiller les autres. » (Lahire, 2019, p. 191)

On le voit, il y a ici convergence éducative et ingérence de l'enseignante dans l'intérêt supérieur de l'enfant.¹² Toutefois, ce soutien est parfois insuffisant face à des problèmes sociaux complexes et le professeur sera parfois tenu de coopérer de façon étroite avec les services sociaux, nécessaires pour mieux accompagner les enfants en difficulté. L'école, perçue comme lieu de vie, devrait toujours tenir compte de cette dimension.

L'école demeure un pilier fondamental de notre société, mais elle doit constamment s'adapter et évoluer pour mieux répondre aux besoins diversifiés des élèves et des familles au cas par cas. Tout en reconnaissant ses contributions essentielles à la formation des futurs citoyens, il est important de rester vigilant et critique face à ses limites et ses défis. Par une réflexion continue et des actions concertées, nous pouvons œuvrer à améliorer le système éducatif pour qu'il soit plus équitable, inclusif et capable de préparer les enfants à une vie épanouissante et engagée dans une société en perpétuel changement.

En bref, il nous semble essentiel de ne pas minimiser le rôle éducatif de l'école et de son personnel. Les enfants se construisent toujours au travers de modèles. Alors, autant faire en sorte que les adultes qui ont la charge de les éduquer arrivent à donner l'exemple en se concentrant, ensemble, sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Que ce soit pour son éducation ou son instruction... les deux étant intimement liées.

¹¹ Collectif. (2019). « *Enfances de classe - De l'inégalité parmi les enfants* ». Média Diffusion.

¹² Humanium, site de l'Humanium « *L'intérêt supérieur de l'enfant : article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant* », consulté le 04 juillet 2024 sur <https://www.humanium.org/fr/interet-superieur-de-lenfant/>

Si vous désirez organiser un débat sur cette question, n'hésitez pas à
contacter : secretariat@fapeo.be

Bibliographie

- Bergonnier-Dupuy, G., Join-Lambert, H. & Durning, P. (2013). « *Traité d'éducation familiale* ». Dunod.
- Collectif. (2019). « *Enfances de classe - De l'inégalité parmi les enfants* ». Média Diffusion.
- DGDE, site du Délégué général aux droits de l'enfant « *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* », consulté le 25 juin 2024 sur <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3570>
- Enzo, C., Pourtois, J-P. (2011). « *Educazione familiare e servizi per l'infanzia / Education familiale et services pour l'enfance* ». XIII Congresso Internazionale. Firenze, 17-19 novembre 2010. Dans Atti.
- European E-justice, site de l'European E-Justice « *Code civil, Article 203* », consulté le 25 juin 2024 sur https://e-justice.europa.eu/content_maintenance_claims-47-be-maximizeMS_EJN-fr.do
- Foucault, M. (1975). « *Surveiller et punir : naissance de la prison* ». Editions Gallimard.
- Freire, P. (2023). « *La Pédagogie des opprimés* ». Agone.
- Humanium, site de l'Humanium « *L'intérêt supérieur de l'enfant : article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant* », consulté le 04 juillet 2024 sur <https://www.humanium.org/fr/interet-superieur-de-lenfant/>
- Mons, N., Duru-Bellat, M. & Savina, Y. (2012). « *Modèles éducatifs et attitudes des jeunes : une exploration comparative internationale* ». Revue française de sociologie, 53.
- Rui, S. (2022). « *Conflit* », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », 2e édition, p. 54.
- Sadin, E. (2020). « *L'ère de l'individu tyran : la fin du monde commun* ». Grasset.

Copyright © 2024 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES